



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Marseille, le **20 DEC. 2022**

REÇU LE

03 JAN. 2023

**Bureau des Installations et Travaux
Réglementés pour la Protection des Milieux**

Affaire suivie par : Leïla FETATMIA
Tél : 04.84.35.42.66

Dossier n° 169-2022 ED

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration que vous avez présenté au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement, le 16 septembre 2022 complété le 12 décembre 2022, **relatif au projet de réduction de la vulnérabilité, de sécurisation et valorisation des berges de l'Huveaune en centre-ville d'Aubagne (13400)**, je vous ai délivré un récépissé de déclaration n° 169-2022 ED en date du 19 septembre 2022.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône (DDTM13) ayant jugé votre dossier complet et régulier, au titre de la police de l'eau pour cette opération dans son rapport du 19 décembre 2022, je vous informe qu'il ne sera pas fait opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous veillerez à informer la DDTM 13 du démarrage et de la fin des travaux.

Je vous rappelle par ailleurs que toute destruction ou perturbation dans leur milieu naturel d'espèces protégées au titre de la réglementation nationale doit faire l'objet d'une demande de dérogation préalable auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA.

Une copie du dossier de déclaration est adressée dès à présent à la mairie d'**Aubagne**, où cette opération doit être réalisée. Le dossier sera mis à la disposition du public en mairie pendant un mois au moins et le récépissé y sera affiché durant la même période.

Le récépissé sera également mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture durant une période d'au moins six mois.

.../...

Enfin, je vous informe que la présente décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans les conditions définies à l'article L. 214-10 du Code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
Le chef de bureau

Gilles BERTOTHY

**Monsieur le Directeur de
l'EPAGE HuCA
932, avenue de la Fleuride
ZI Les Paluds
13400 AUBAGNE**

Copie : DDTM – Service Mer Eau et Environnement - 16 rue Antoine Zattara - 13332 Marseille Cedex 3